

- Très fort excédent de décès durant la deuxième vague
- La deuxième vague de la pandémie a freiné la reprise progressive de l'été 2020
- Le chômage partiel est encore bien présent début 2021
- L'Arc jurassien connaît toujours une hausse du nombre de chômeurs
- Un sévère coup d'arrêt dans le secteur du tourisme
- Sources et définitions

Impacts de la crise de la Covid-19 sur l'Arc jurassien franco-suisse

L'Arc jurassien franco-suisse n'a pas été épargné par la pandémie de la Covid-19 qui sévit depuis début 2020. La surmortalité observée en mars et avril 2020 par rapport à la moyenne des cinq dernières années sur la même période s'est encore amplifiée au début de l'automne. L'impact de cette crise provoque un choc sur l'ensemble de l'économie, avec l'arrêt temporaire de certaines entreprises et le ralentissement de pans entiers d'activités. Les conséquences de la deuxième vague ont davantage fragilisé certains secteurs déjà durement touchés au printemps 2020, notamment le secteur du tourisme qui subit un sévère coup d'arrêt depuis le mois de mars 2020. En 2021, l'économie de l'Arc jurassien continue de souffrir des impacts de la Covid, mais moins que lors de la première vague du printemps 2020.

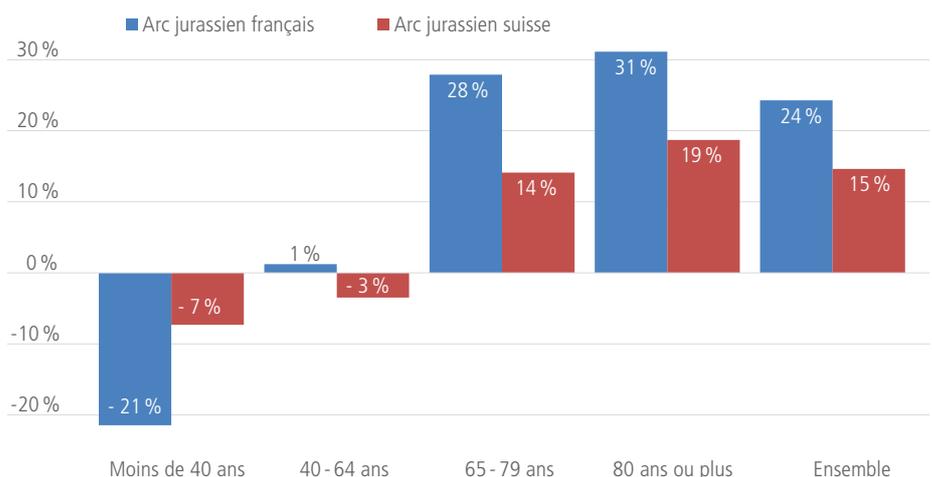
Une surmortalité de 17% depuis le début de la pandémie en mars 2020

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, l'Arc jurassien enregistre 3860 décès supplémentaires par rapport à la moyenne des années 2015 à 2019, cela représente une surmortalité de 17%. Les trois quarts des décès concernent les personnes âgées de 80 ans et plus.

Depuis début mars 2020, le nombre de décès a augmenté de 24% dans l'Arc jurassien français par rapport à la moyenne de la même période 2015 à 2019, alors que l'Arc jurassien suisse affiche une surmortalité de 15% depuis le début de la pandémie. Cet écart entre les deux parties de l'Arc jurassien est encore plus marqué pour les personnes âgées de 65 et plus.

Une surmortalité supérieure du côté français de l'Arc jurassien

Décès du 9 mars 2020 au 7 février 2021 - Évolution par rapport à la moyenne 2015 - 2019



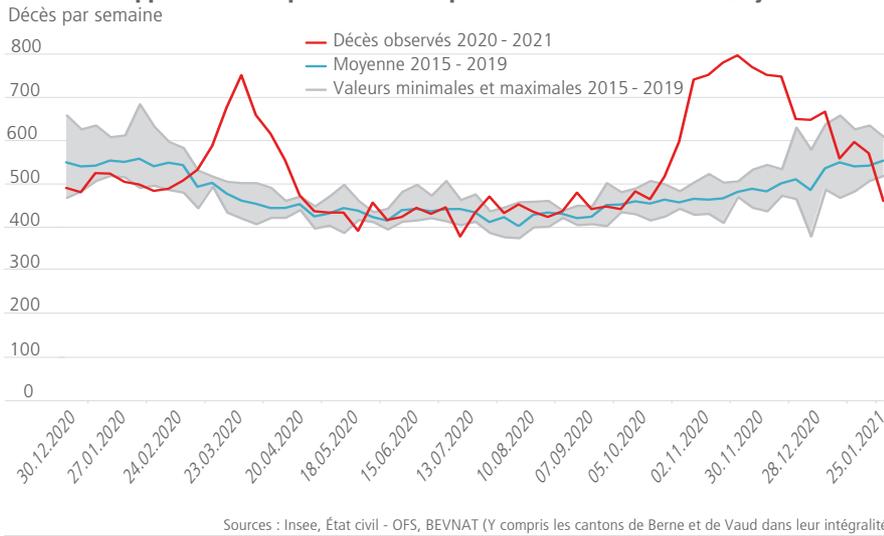
Sources : Insee, État civil - OFS, BEVNAT (Y compris les cantons de Berne et de Vaud dans leur intégralité)

La pandémie de coronavirus débutée au début de l'année 2020 s'est traduite jusqu'au 7 février 2021, dernière date d'actualisation commune des données sur l'ensemble de l'Arc jurassien, par deux vagues importantes de surmortalité : l'une au printemps entre le 9 mars 2020 et le 3 mai 2020 et la deuxième à l'automne à partir du 19 octobre 2020 jusqu'au 10 janvier 2021.

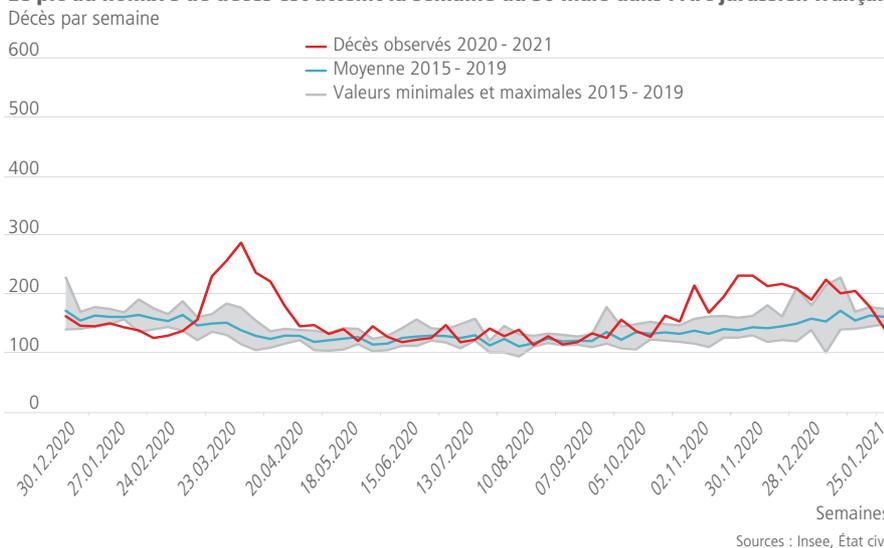
Les statistiques de décès se réfèrent aux décès comptabilisés au lieu de domicile sur le périmètre de l'Arc jurassien français. Pour l'Arc jurassien suisse, il s'agit des décès au lieu de domicile comptabilisés pour l'ensemble des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura, et dans lequel l'Arc jurassien suisse représente 47% de la population.

Très fort excédent de décès durant la deuxième vague dans l'Arc jurassien

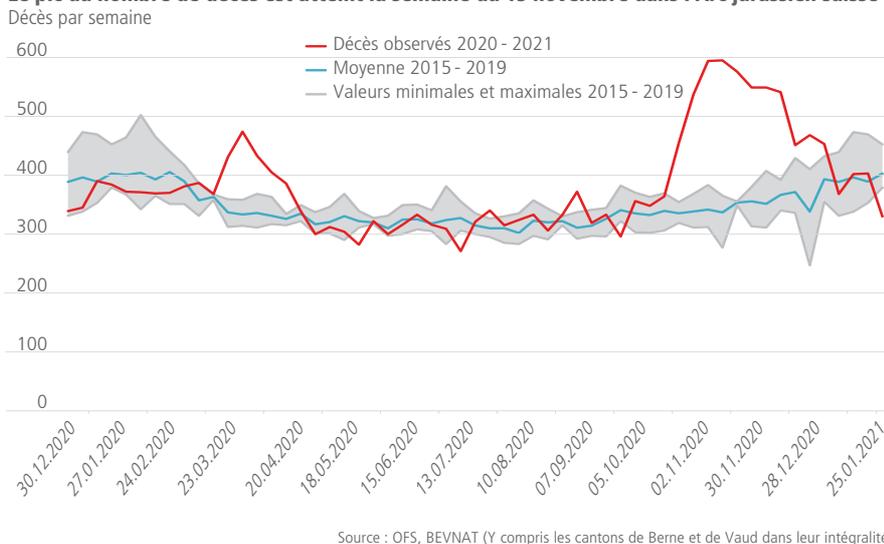
300 décès supplémentaires par semaine au plus fort de la crise dans l'Arc jurassien



Le pic du nombre de décès est atteint la semaine du 30 mars dans l'Arc jurassien français



Le pic du nombre de décès est atteint la semaine du 15 novembre dans l'Arc jurassien suisse



Au cours de la première vague de surmortalité du printemps, l'ensemble de l'Arc jurassien a connu une surmortalité de 1120 personnes par rapport à la moyenne des décès observée sur la période 2015 à 2019, soit une hausse de 30% des décès. C'est principalement dans sa partie française que la première vague a été la plus meurtrière. En effet, avec 620 décès de plus qu'en moyenne, le nombre de décès s'est accru de 56% dans l'Arc jurassien français contre 19% pour la partie Suisse. Cette dernière enregistre 500 décès en excès par rapport à la moyenne des années 2015 à 2019.

Au cours de l'été, la mortalité est revenue proche de la moyenne habituellement enregistrée durant les années antérieures. Le nombre de décès augmente de 1% sur l'ensemble du périmètre, dont une hausse de 5% dans l'Arc jurassien français et une légère baisse de 1% du côté de l'Arc jurassien suisse.

Une hausse de 45% des décès durant l'automne

A l'automne, la deuxième vague de contamination s'est de nouveau traduite par le décès anticipé de 2610 personnes au niveau de l'ensemble de l'Arc jurassien, soit une hausse de 45% des décès par rapport à une même période moyenne sur les années 2015 à 2019.

Cette deuxième vague de décès est plus longue et donc nettement plus meurtrière que celle du printemps, et touche le territoire français comme le territoire suisse de façon beaucoup plus symétrique qu'au printemps. En effet, la surmortalité observée du côté français au cours de cette période est de 700 personnes, soit en hausse de 41% par rapport aux périodes comparables de la période 2015 à 2019, et 1910 personnes pour l'Arc jurassien suisse ce qui correspond à un excès de mortalité de l'ordre de 47%.

Au cours des premières semaines de l'année 2021, les décès constatés sur l'ensemble de l'Arc jurassien sont stables par rapport à la moyenne des années antérieures. Le niveau des décès enregistrés dans l'Arc jurassien suisse, au cours de cette dernière période, est revenu à des niveaux habituels (baisse de 5%). Alors que l'Arc jurassien français connaît toujours une surmortalité sensiblement supérieure de l'ordre de 12% par rapport à la moyenne 2015 à 2019.

Près de 3 000 décès concernent des personnes âgées de 80 ans et plus

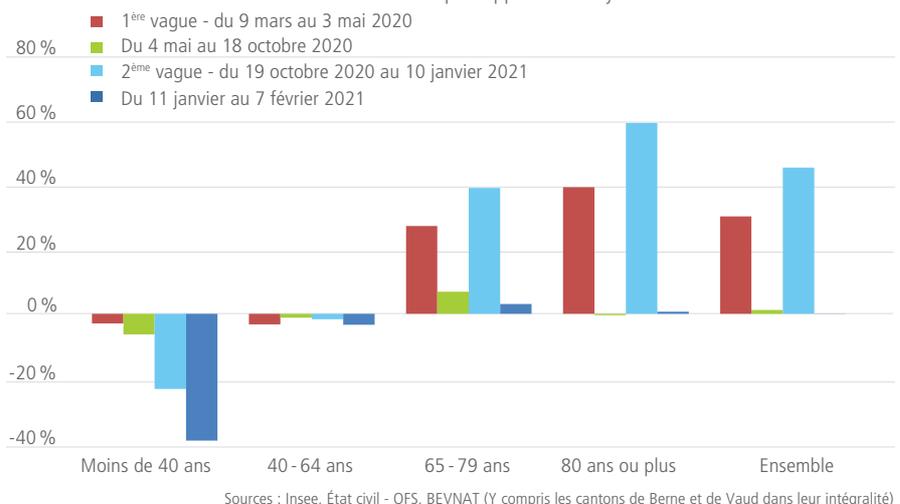
De part et d'autre de la frontière, la surmortalité a principalement affecté les personnes à partir de 65 ans. Cet excès de décès s'est à nouveau fait sentir davantage aux grands âges (80 ans ou plus). Au printemps, la surmortalité était de 39% pour les 80 ans ou plus contre 27% pour les personnes âgées de 65 à 79 ans. A l'automne, le constat était similaire: 59% de décès supplémentaires pour les plus âgés contre 39% pour les 65-79 ans. La surmortalité correspondant aux personnes âgées de 65 ans et plus représente l'essentiel de la surmortalité constatée pour les deux vagues principales de décès.

En effet, les plus jeunes ont été touchés par une bien plus faible surmortalité liée à l'infection au coronavirus. La baisse de la circulation, surtout au plus fort de l'épidémie, a notamment entraîné une diminution des accidents routiers et de la mortalité associée. La mortalité des personnes âgées de moins de 40 ans, accuse même un déficit de mortalité depuis le début de la crise, qui a connu vraiment ce phénomène sur la seconde partie de l'année 2020. Il n'y a pas vraiment eu de surmortalité pour les 40 à 64 ans, les effets négatifs et positifs de la pandémie sur la mortalité se compensant.

En conclusion, du 9 mars 2020 jusqu'au 7 février, l'Arc jurassien a compté 3860 décès de plus qu'habituellement. L'excédent de décès concerne surtout les personnes âgées de 80 ans ou plus, 3000 décès supplémentaires, et les 65-79 ans, 1000 décès de plus. La surmortalité avoisine les 20% pour ces deux classes d'âge. Aux âges plus jeunes, la surmortalité est soit très faible, soit il y a eu moins de décès qu'habituellement.

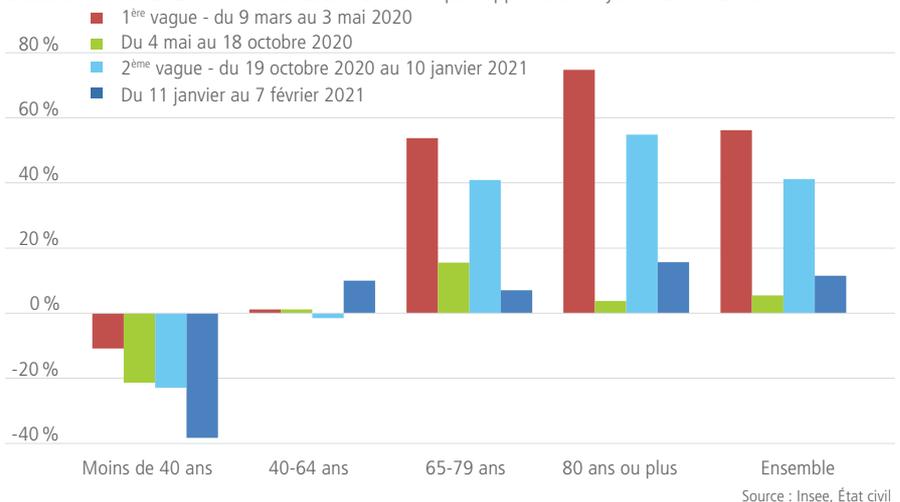
Une surmortalité marquée chez les 80 ans et plus dans l'Arc jurassien

Décès du 9 mars 2020 au 7 février 2021 - Évolution par rapport à la moyenne 2015 - 2019



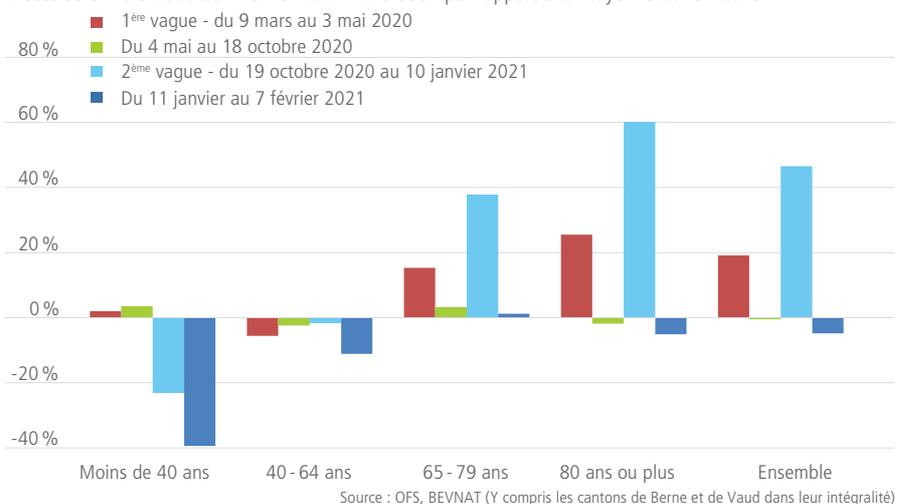
Une surmortalité marquée durant la 1^{ère} vague dans l'Arc jurassien français

Décès du 9 mars 2020 au 7 février 2021 - Évolution par rapport à la moyenne 2015 - 2019



Une surmortalité marquée durant la 2^{ème} vague dans l'Arc jurassien suisse

Décès du 9 mars 2020 au 7 février 2021 - Évolution par rapport à la moyenne 2015 - 2019



La deuxième vague de la pandémie a freiné la reprise progressive de l'été 2020

Avec la mise en place du confinement de part et d'autre de la frontière, l'activité de nombreuses entreprises était à l'arrêt temporaire ou a drastiquement ralenti. La deuxième vague de la pandémie a freiné la reprise progressive entamée à l'été 2020 et a plongé à nouveau l'économie de l'Arc jurassien dans l'incertitude. Toutefois, sur les deux versants de l'Arc jurassien, l'impact économique de la deuxième vague de la pandémie a été bien moins violent que lors du printemps.

Arc jurassien suisse: une économie qui souffre encore mais moins que pendant la première vague

Le semi-confinement du printemps 2020 a provoqué un choc économique d'une ampleur historique, son impact ayant été le plus fort en avril 2020. Ainsi, une entreprise sur cinq de l'Arc jurassien suisse a dû fermer temporairement ses portes en avril.

Dès la fin du confinement, l'économie s'est redressée à un rythme soutenu et le PIB suisse a même augmenté de 7,6 % au 3^{ème} trimestre 2020. Cette reprise a été freinée dans son élan par la deuxième vague de la pandémie. Mais dans l'ensemble, et jusqu'à la fin de 2020, l'impact de la deuxième vague de la pandémie sur l'économie a été bien moins important que celui de la première vague. Toutefois, selon les dernières estimations de l'OFS, environ 12 % des entreprises de l'Arc jurassien suisse sont encore fermées au 18 janvier 2021.

A cette même date, le nombre d'emplois concernés par les fermetures d'entreprises est estimé à près de 100 000 emplois dans les quatre cantons suisses de l'Arc jurassien. Cela représente 17 % de moins que lors de la première vague.

36 400 emplois impactés dans les restaurants, bars, discothèques

Les effets de la pandémie persistent et touchent principalement les secteurs des services, directement affectés par la mise en place de mesures de lutte contre l'épidémie. Ainsi, l'hébergement, la restauration,

Près de 20 000 établissements fermés en 2021 dans l'Arc jurassien suisse

Estimation du nombre d'établissements fermés, selon l'Ordonnance fédérale Covid-19

| | Suisse | Berne | Vaud | Neuchâtel | Jura |
|--------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Nombre total d'établissements | 687 022 | 80 394 | 61 228 | 13 643 | 6 417 |
| <i>Etat au 4 avril 2020</i> | | | | | |
| Établissements fermés, en % | 18.2 % | 18.5 % | 18.4 % | 19.7 % | 16.9 % |
| Emplois concernés, en % | 10.2 % | 10.1 % | 10.3 % | 8.7 % | 7.1 % |
| <i>Etat au 11 mai 2020</i> | | | | | |
| Établissements fermés, en % | 3.0 % | 3.4 % | 2.6 % | 2.7 % | 3.1 % |
| Emplois concernés, en % | 1.9 % | 2.0 % | 1.9 % | 1.1 % | 1.6 % |
| <i>Etat au 18 janvier 2021</i> | | | | | |
| Établissements fermés, en % | 12.1 % | 12.0 % | 12.4 % | 12.8 % | 10.8 % |
| Emplois concernés, en % | 8.5 % | 8.3 % | 8.7 % | 7.3 % | 5.7 % |

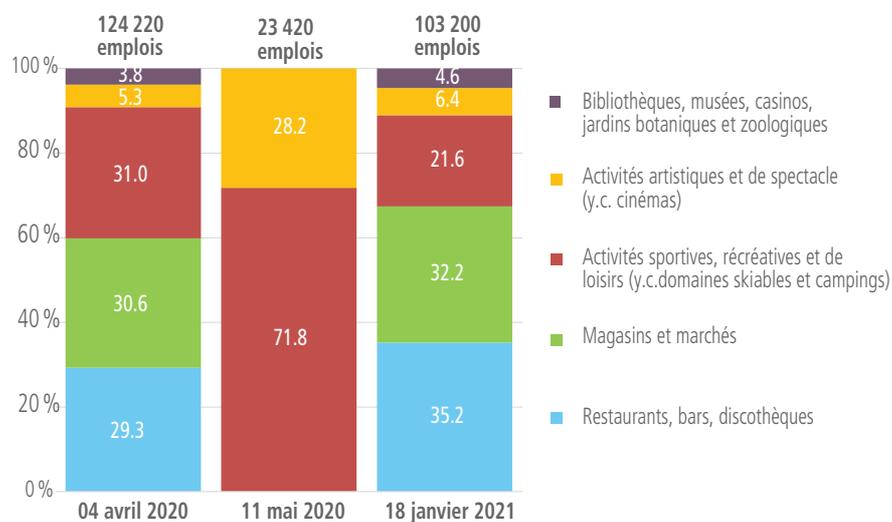
Sources : Office fédéral de la statistique - Statistique structurelle des entreprises STATENT, Ordonnance COVID-19 situation particulière (État du 18 janvier 2021)

Y compris les cantons de Berne et de Vaud dans leur intégralité

Note de lecture : sur les 13 643 établissements neuchâtelois, 12.8 % ont dû suspendre temporairement leurs activités à partir de janvier 2021.

Restaurants, bars, discothèques fortement impactés

Emplois des secteurs impactés par l'Ordonnance fédérale Covid-19 dans l'Arc jurassien suisse



Sources : Office fédéral de la statistique - Statistique structurelle des entreprises (STATENT), Ordonnance fédérale COVID-19 (État du 18 janvier 2021) (Y compris les cantons de Berne et de Vaud dans leur intégralité)

le commerce de détail ainsi que la culture et les loisirs comptent parmi les secteurs les plus touchés et accusent des pertes d'emplois importantes. Selon les estimations de l'OFS, les restaurants, bars, discothèques (36 400 emplois) – les magasins et les marchés (33 200 emplois) – les activités sportives et de loisirs (22 300 emplois), représentent 90 % des emplois des secteurs impactés en janvier 2021 dans l'Arc jurassien suisse.

Arc jurassien français : l'activité en fin d'année est moins affectée qu'au printemps

Suite au confinement du printemps, l'activité économique a connu une baisse très importante. Cette baisse a été suivie d'une reprise progressive et en plusieurs phases jusqu'à l'été. Cependant, à aucun moment le niveau d'activité d'avant la pandémie n'a été recouvré. Au cours de l'été, la perte d'activité par rapport à la normale était encore supérieure à 3 %.

Sur les trois départements de l'Arc jurassien français, le département du Doubs est celui qui, par sa spécialisation industrielle, a été le plus touché sur l'ensemble de la période.

Lors du deuxième confinement annoncé le 28 octobre, la chute de l'activité a été beaucoup moins brutale dans tous les secteurs. En effet la perte d'activité au niveau national était évaluée à -12 % pour le mois de novembre et à -8 % pour le mois de décembre au cours duquel un déconfinement a été amorcé.

Parmi l'ensemble des secteurs, c'est le secteur des services marchands qui a été le plus touché au cours du deuxième semestre. Par ailleurs, les restrictions posées aux commerces, dès octobre et suite à la mise en place des couvre-feux locaux, l'activité du secteur de l'hôtellerie restauration s'est établie en recul de 21 % puis de 63 % en novembre et décembre 2020 par rapport à son activité avant la crise.

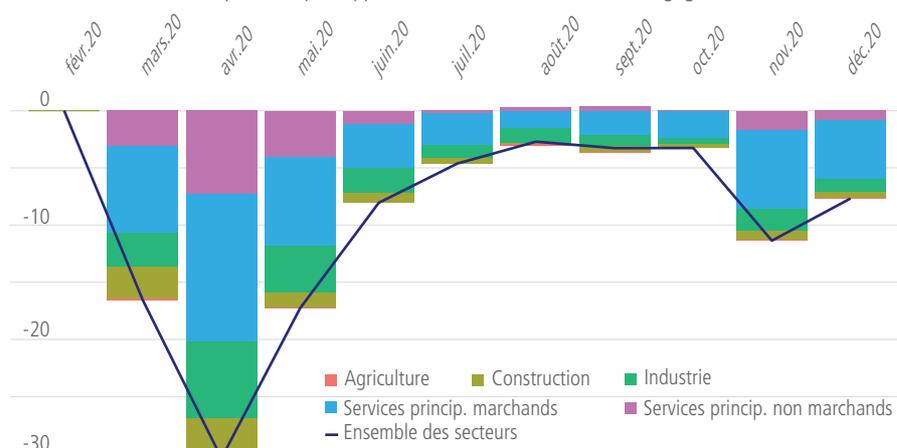
L'emploi salarié rebondit au troisième trimestre dans l'Arc jurassien français

Après avoir accusé deux trimestres de baisse, l'emploi salarié augmente au troisième trimestre dans l'ensemble des départements de l'Arc jurassien français. Le Jura, avec une perte de seulement 1 % de son emploi par rapport au 3^{ème} trimestre 2019, s'en tire mieux que le Doubs ou le Territoire de Belfort qui perdent à la fin du troisième trimestre plus de 2 % de leur emploi par rapport à l'automne 2019.

Dans ces deux départements, l'intérim a per-

Un deuxième confinement moins pénalisant pour l'activité

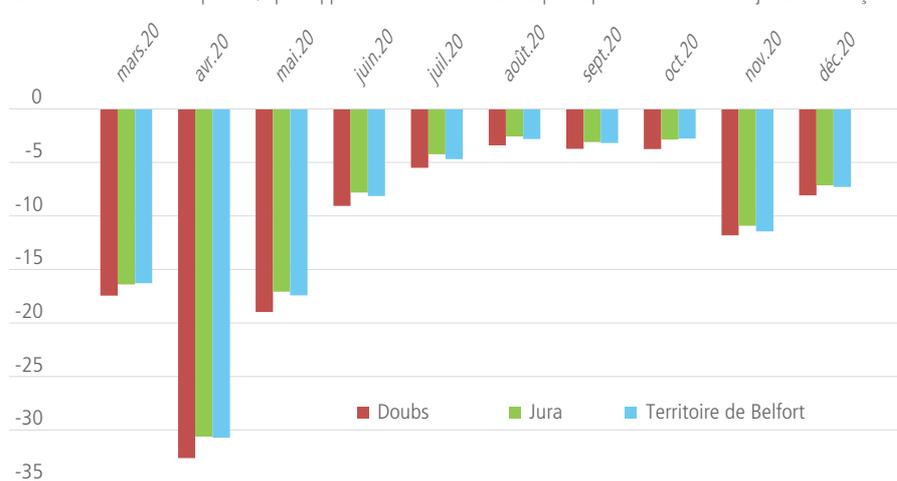
Écart d'activité économique en % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, calculs à partir de sources diverses

Le Doubs a été davantage touché par la crise

Écart d'activité économique en % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 par département dans l'Arc jurassien français



Source : Insee, calculs à partir de sources diverses

L'intérim est encore en fort retrait

Évolution de l'emploi salarié, glissement annuel en %

| | Doubs | Jura | Territoire de Belfort | Bourgogne-Franche-Comté |
|---|----------------|---------------|-----------------------|-------------------------|
| Emploi salarié au 3^{ème} trimestre 2020 | 191 500 | 84 800 | 48 900 | 954 400 |
| Agriculture | 5.7 % | 6.9 % | -1.3 % | -0.3 % |
| Industrie | -2.7 % | -1.9 % | -5.2 % | -2.4 % |
| Construction | 0.7 % | 1.0 % | -0.7 % | 0.4 % |
| Tertiaire marchand hors intérim | -1.3 % | -1.9 % | -1.0 % | -1.2 % |
| Commerce* | -0.2 % | -1.5 % | 1.1 % | -0.8 % |
| Interim | -21.3 % | -2.1 % | -20.8 % | -12.6 % |
| Tertiaire non marchand | 0.0 % | 2.0 % | -0.4 % | 0.0 % |
| Ensemble | -2.0 % | -0.4 % | -2.2 % | -1.4 % |

Sources : ETE Insee/Accoss/Dares

* Postes salariés du privé en fin de mois. Sources : Accoss-Urssaf

du près de 20 % de ses salariés et le nombre de salarié baisse fortement dans l'industrie. Les zones d'emplois de l'Arc jurassien français où le nombre total de postes salariés du privé est le plus en retrait sont la zone de Belfort - Montbéliard - Héricourt (-4,3 %

sur un an), suivie par celle de Saint-Claude (-3,9%) et celle de Morteau (-2,4 %). Celles de Lons-le-Saunier et de Besançon perdent 1,2% de leur emploi sur un an, et Pontarlier résiste en ne cédant «que» 0,6 % de ces postes salariés.

Le chômage partiel est encore bien présent au début 2021 dans l'Arc jurassien

Encore 10 000 salariés au chômage partiel début 2021 dans l'Arc jurassien français

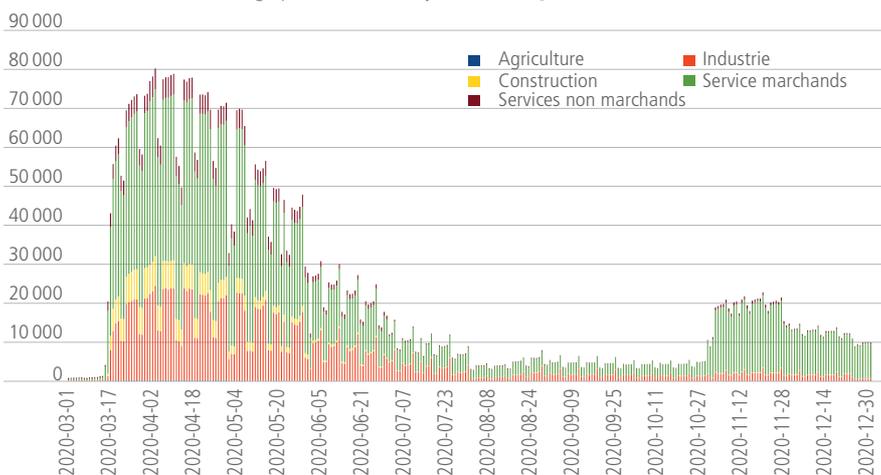
Au plus fort du premier confinement, près de 80 000 salariés étaient en chômage partiel dans l'Arc jurassien français, à mi-juin ils n'étaient plus que 20 000 et 5 000 ensuite dans le courant de l'été. Début novembre, leur nombre est remonté à 20 000 salariés et, suite au déconfinement du 15 décembre, il est retombé à 10 000 salariés en fin d'année, dont près de 5 500 salariés dans le secteur de l'hébergement-restauration, en raison du maintien de la fermeture au public des restaurants. Dans ce secteur, depuis début novembre, 60 % des salariés sont en chômage partiel, soit moins qu'au printemps, davantage d'établissements proposant de la vente à emporter.

En novembre 2020, 6 400 établissements ont eu recours au chômage partiel, soit 26 % du total des établissements de l'Arc jurassien français. Concernant le commerce de détail, ce sont 40 % des établissements qui ont recouru au chômage partiel en novembre 2020, en particulier 75 % des hôtels et restaurants.

En termes d'heures rémunérées en janvier 2021, aucun secteur n'est revenu au niveau de janvier 2020. L'hébergement-restauration n'est qu'à 44 % de son niveau de janvier 2020, viennent ensuite les secteurs de la fabrication de matériels de transports (84 %) et des autres activités de service (86 %).

Quatre fois moins de salariés placés en chômage partiel lors du 2^{ème} confinement

Nombre de salariés en chômage partiel dans l'Arc jurassien français



Sources : DSN, calculs Insee. Total des trois départements frontaliers

Fin 2020, toujours près de six salariés sur dix en chômage partiel dans l'hôtellerie - restauration

Nombre de salariés en chômage partiel dans l'Arc jurassien français



Sources : DSN, calculs Insee

Le secteur de la fabrication de matériel de transport tourne au ralenti

Nombre d'heures rémunérées en janvier 2021 par secteur par rapport à janvier 2020

| | Nombre d'heures rémunérées en janvier 2021 (janvier 2020 = base 100) |
|--|--|
| Arc jurassien français (3 départements) | 92.1 |
| Industries agro-alimentaires | 97.4 |
| Fabrication d'équipements électriques | 93.6 |
| Fabrication de matériel de transport | 83.6 |
| Autres produits industriels | 94.4 |
| Industries extractives, énergie, eaux .. | 89.0 |
| Construction | 95.8 |
| Commerce | 94.6 |
| Transports | 97.4 |
| Hébergement et restauration | 44.2 |
| Information et communication | 92.4 |
| Activités financières et d'assurance | 98.1 |
| Activités immobilières | 95.7 |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | 94.2 |
| Activités de services administratifs et soutiens | 91.3 |
| Administration publique | 99.0 |
| Autres activités de service | 86.0 |

Source : DSN, calculs Insee

En janvier 2021, 5 % des emplois sont encore concernés par l'activité partielle dans l'Arc jurassien suisse

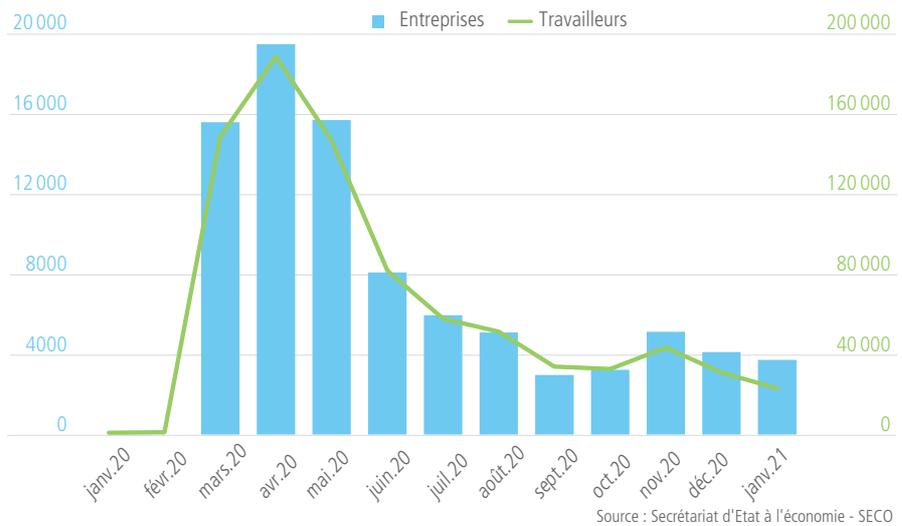
Le recours aux réductions de l'horaire de travail (RHT) a atteint son sommet en avril 2020. Le nombre d'employés et d'entreprises de l'Arc jurassien suisse concernés a largement dépassé le niveau affiché lors des différentes crises économiques de ces dernières décennies. Ainsi, selon les chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), ce sont près de 19 500 entreprises de l'Arc jurassien suisse, soit plus d'une sur quatre, qui ont bénéficié de cette mesure en avril 2020. En septembre, ce pourcentage tombe à 4,3 % avant de remonter légèrement (7 %) en novembre 2020, lors de la deuxième vague de la pandémie. En janvier 2021, 5 % des entreprises de l'Arc jurassien bénéficient encore des RHT, soit 3 700 entreprises.

Près de 188 200 salariés bénéficiaient de la réduction de l'horaire de travail en avril 2020. Cela représente près d'un tiers des emplois de l'Arc jurassien suisse. Les cantons du Jura (37 %) et de Neuchâtel (42 %) sont les plus durement touchés par la baisse d'activité. Depuis, ces proportions ont bien baissé, sans pour autant revenir à leur niveau d'avant la pandémie, mais sont reparties légèrement à la hausse en novembre 2020.

Certaines branches économiques ont davantage recours au chômage partiel que d'autres. Sur le total des employés décomptés en avril 2020, 15,5 % travaillent dans la branche de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, y compris l'horlogerie, 7,4 % dans la restauration, 6,7 % dans les branches des travaux de construction spécialisés et 5,2 % dans les activités pour la santé humaine. En janvier 2020, 32 % des entreprises indemnisées le sont dans le secteur de la restauration, totalisant 5 750 employés.

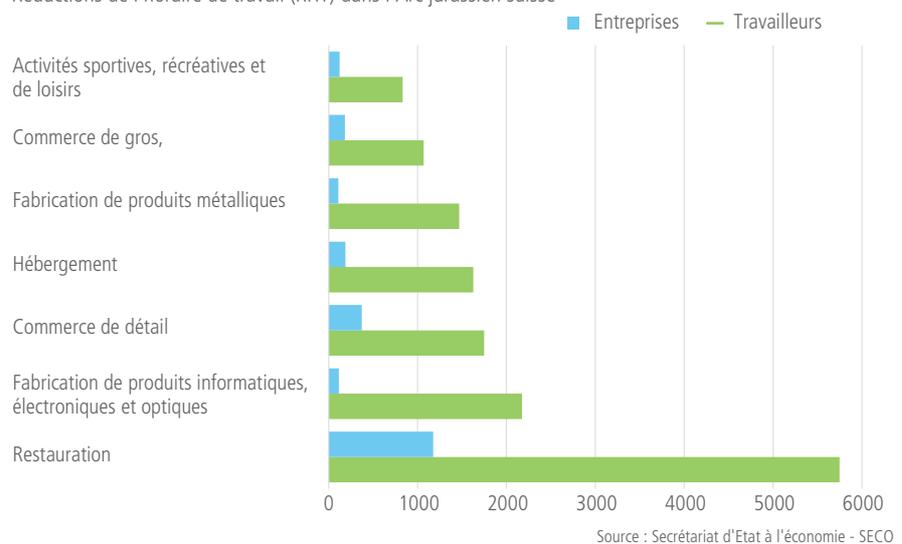
Près de 190 000 employés ont bénéficié des RHT au plus fort de la crise

Entreprises et travailleurs concernés par la réduction de l'horaire de travail dans l'Arc jurassien suisse



Parmi tous les secteurs, la restauration reste le plus touché en janvier 2021

Réductions de l'horaire de travail (RHT) dans l'Arc jurassien suisse



En Suisse, l'introduction de la réduction de l'horaire de travail (RHT) dans l'entreprise vise à pallier un recul temporaire des activités et à maintenir les emplois et les entreprises. L'indemnité en cas de RHT est la réponse publique qui offre aux employeurs une alternative au licenciement de leur main-d'œuvre. Les salariés reçoivent alors 80 % de leur salaire, libre à l'employeur, ou à l'Etat, de compléter les 20 % manquants. Les entreprises peuvent solliciter des indemnités en cas de RHT durant 12 mois au maximum sur une période de deux ans.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le Conseil fédéral a prolongé la durée d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail, qui passe de 12 à 18 mois. La modification d'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2021. La statistique utilisée dans cette brochure recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et effectivement indemnisées par les caisses de chômage.

L'Arc jurassien connaît toujours une hausse du nombre de chômeurs

Dans l'Arc jurassien français, un nombre de demandeur d'emploi qui reste proche de son niveau atteint en mai 2020

Suite au confinement du premier semestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi (catégories A, B et C) dans l'Arc jurassien français s'établit, en début d'année 2021, à un niveau d'environ 10 % supérieur à celui d'avant la crise.

Entre février 2020 et janvier 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, qui correspond à des personnes sans emploi, a également augmenté de 10 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B et C, c'est-à-dire de personnes recherchant un emploi tout en ayant une activité réduite, a également crû de 9 % depuis février 2020.

Depuis février 2020, le Doubs comprend 4200 demandeurs d'emploi de plus, le Jura, +1400 et le Territoire de Belfort, +1300. C'est le Territoire de Belfort, qui connaît en revanche la progression relative la plus importante de l'Arc jurassien français, +11 %.

C'est dans ce département que le taux de chômage au sens du BIT a franchi la barre des 10 % au cours du troisième trimestre. Il a ainsi augmenté de plus de deux points par rapport au trimestre précédent, tout comme dans le département du Doubs voisin. Dans le Jura, la progression de 1 point est certes moindre mais reste importante.

Le nombre de demandeurs d'emploi augmente à un rythme soutenu dans l'Arc jurassien français

Nombre et évolutions des demandeurs d'emploi

| | Doubs | Jura | Territoire de Belfort | Total départements frontaliers | Bourgogne-Franche-Comté |
|--|--------|--------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Février 2020 | 41 860 | 16 810 | 12 030 | 70 700 | 206 490 |
| Mai 2020 | 46 070 | 18 630 | 13 100 | 77 800 | 223 410 |
| Janvier 2021 | 46 090 | 18 190 | 13 380 | 77 660 | 221 670 |
| Évolution en % entre février 2020 et janvier 2021 | | | | | |
| Ensemble A, B et C | 10.1 % | 8.2 % | 11.2 % | 9.8 % | 7.4 % |
| Dont catégorie A | 10.4 % | 7.2 % | 13.9 % | 10.3 % | 6.5 % |
| Dont catégorie B et C | 9.7 % | 9.3 % | 6.9 % | 9.2 % | 8.4 % |

Source : fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT) de Pôle emploi et de la Dares. Les données sont CVS-CJO (corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables) et arrondies à la dizaine pour les régions et départements

Le taux de chômage a dépassé le seuil de 10% dans le Territoire de Belfort

Taux de chômage trimestriel (au sens du BIT)

| | Doubs | Jura | Territoire de Belfort | Bourgogne-Franche-Comté |
|---------|-------|-------|-----------------------|-------------------------|
| 2019-T4 | 7.5 % | 5.9 % | 8.7 % | 7.1 % |
| 2020-T1 | 7.2 % | 5.5 % | 8.5 % | 6.8 % |
| 2020-T2 | 6.8 % | 5.4 % | 8.2 % | 6.4 % |
| 2020-T3 | 8.6 % | 6.5 % | 10.4 % | 7.8 % |

Sources : fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT) de Pôle emploi et de la Dares. Les données sont CVS-CJO (corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables) et arrondies à la dizaine pour les régions et départements

Forte croissance du nombre de chômeurs dans l'Arc jurassien suisse

Le recours massif aux mesures de réduction d'horaire de travail (RHT) a permis de limiter les pertes d'emplois. Néanmoins, l'Arc jurassien suisse enregistre une forte augmentation du nombre de chômeurs depuis février 2020, c'est-à-dire juste avant la première vague de la pandémie.

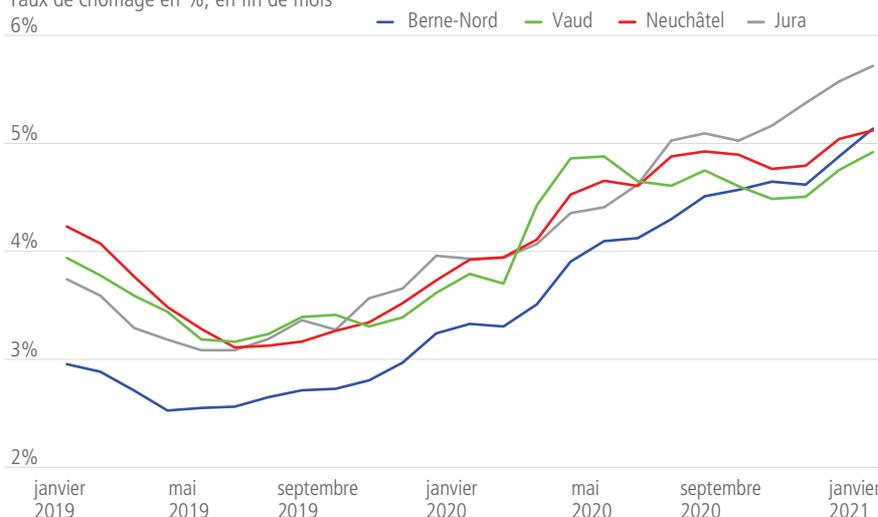
En janvier 2021, l'Arc jurassien suisse compte 25 630 chômeurs, soit 6 830 de plus qu'en février 2020 (+36,4%). C'est essentiellement durant le premier confinement que le nombre de chômeurs a fortement augmenté (plus 4 980 chômeurs, soit +26,5%), alors que la hausse est plus contenue entre avril 2020 et janvier 2021 (1 850 chômeurs en plus, soit +7,8%).

Le taux de chômage de l'Arc jurassien suisse, selon le SECO, se situait à 3,7% en février 2020 et une forte croissance s'en est suivie, liée au brusque arrêt de l'activité économique. Après s'être stabilisé autour à 4,6% entre septembre et novembre 2020, le taux de chômage est reparti à la hausse pour s'établir à 5% à fin janvier 2021.

Les plus fortes hausses de taux de chômage ont été enregistrées dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, dans l'horlogerie et dans la construction. À noter que les entreprises ayant fait appel au chômage partiel n'ont d'ailleurs pas le droit de recruter.

Évolution du taux de chômage dans l'Arc jurassien suisse

Taux de chômage en %, en fin de mois



Source : Secrétariat d'État à l'économie - SECO

Un taux de chômage en augmentation de 1.3 point dans l'Arc jurassien suisse entre février 2020 et janvier 2021

Taux de chômage mensuel, en %

| | Berne-Nord | Vaud | Neuchâtel | Jura | Arc jurassien suisse |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|
| Février 2020 | 3.3% | 3.7% | 3.9% | 3.9% | 3.7% |
| Mai 2020 | 4.1% | 4.9% | 4.7% | 4.7% | 4.7% |
| Janvier 2021 | 5.1% | 4.9% | 5.1% | 4.7% | 5.0% |
| Évolution, en point de % Février 2020 - janvier 2021 | 1.8% | 1.2% | 1.2% | 1.8% | 1.3% |

Source : Secrétariat d'État à l'économie - SECO

Un sévère coup d'arrêt dans le secteur du tourisme dans l'Arc jurassien

Entre deux confinements, deux mois d'été à peu près normaux pour les activités touristiques

Le secteur de l'industrie touristique est particulièrement touché par la crise sanitaire actuelle. Il a tout d'abord subi des pertes importantes au cours de la première phase de confinement du printemps 2020.

Ce secteur a alors vu son chiffre d'affaires s'effondrer à 10% de son niveau habituel pendant presque trois mois.

La saison estivale a été une accalmie où les départements les plus touristiques comme le Jura ont tiré leur épingle du jeu. Le Territoire de Belfort n'a lui jamais pu retrouver son niveau d'activité antérieur. Sur l'ensemble des activités touristiques et selon la comptabilisation des transactions des cartes bancaires, l'activité dans l'Arc jurassien français a été à peu près normale voire supérieure en juillet et en août à son niveau de l'année précédente.

À partir de l'automne avec les nouvelles mesures visant à juguler l'épidémie, le chiffre d'affaire de l'hôtellerie a de nouveau chuté de manière très importante sans atteindre néanmoins les niveaux constatés au printemps.

En 2020, le secteur de l'hôtellerie aura vu chuter son chiffre d'affaire de 30% à 40% et le secteur de la restauration de 25% à 35%.

Un cœur de saison touristique en juillet et août très favorable dans le Jura

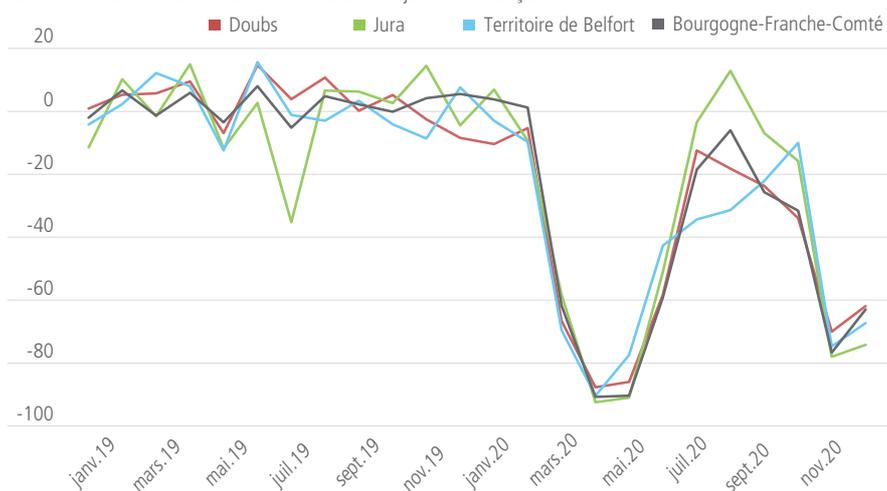
Évolution (en %) des montants des transactions par carte bancaire pour les activités touristiques par rapport à l'année précédente

| | Évolution des transactions bancaires | | | Niveau du chiffre d'affaire 2020 par rapport à l'année précédente | |
|---------------------------|--------------------------------------|--------------|-----------|---|--------------|
| | De mi-mai à fin juin 2020 | Juillet 2020 | Août 2020 | Hôtellerie | Restauration |
| Semaines prises en compte | 20 à 26 | 27 à 31 | 32 à 35 | | |
| Jura | -33 | +11 | +20 | 69.5 | 74.4 |
| Doubs | -26 | +3 | +9 | 58.0 | 66.5 |
| Territoire de Belfort | -26 | -6 | 0 | 56.5 | 67.9 |
| Bourgogne-Franche-Comté | -28 | +3 | +12 | 59.0 | 67.7 |

Sources : Cartes Bancaires CB, calculs Insee pour les transactions bancaires. DGFiP, Insee pour le chiffre d'affaires Champ Chiffre d'affaire : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période.

Une nouvelle baisse importante de l'activité hôtelière depuis novembre

Évolution du chiffres d'affaire en % dans l'Arc jurassien français



Sources : DGFiP, Insee.

Champ Chiffre d'affaire : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période.

Le tourisme, un secteur sinistré par la pandémie

Directement affectée par la mise en place de mesures de lutte contre l'épidémie, l'activité touristique enregistre un repli sans précédent dans l'Arc jurassien suisse. Confronté à une vague d'annulations, le secteur a été fortement sinistré pendant le premier confinement. Réduit à 22 % de l'activité habituelle entre mars et avril, il connaît une légère reprise lors des mois d'été 2020 avant de plonger à nouveau.

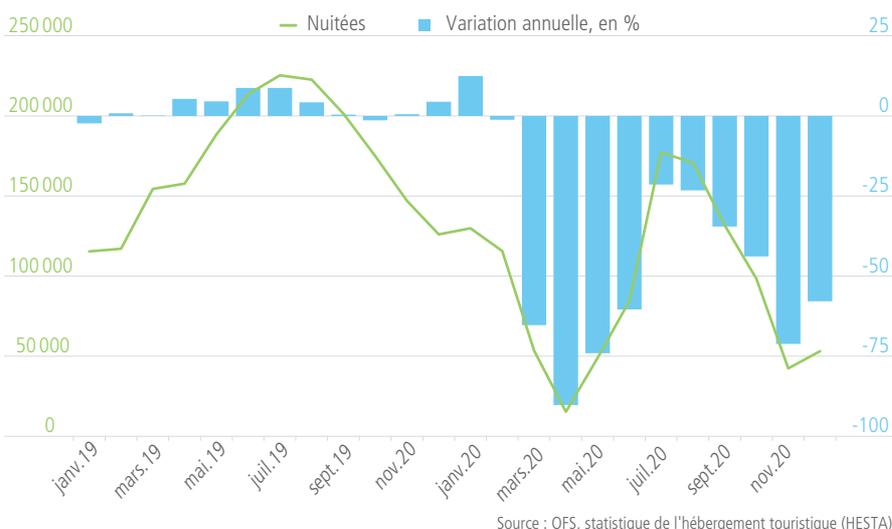
En janvier 2020, le nombre de nuitées est encore en hausse (+12 % par rapport à 2019), avant de s'effondrer à partir du mois de mars et être pratiquement à l'arrêt en avril 2020 (-90 %). Le rebond de la saison estivale 2020 peine ensuite à persister puisque la croissance du nombre de nuitées marque de nouveau le pas pour accuser -71 % en novembre 2020.

Le cumul des nuitées de l'année 2020 se monte à 1,12 million dans l'Arc jurassien suisse, représentant une baisse de 45 %, plus marquée que la baisse observée au niveau national (-40 %). La demande étrangère reste fortement en recul (-65 %), alors que la baisse est moins forte (-23 %) pour la demande indigène. Le tourisme local joue donc un rôle important pendant cette crise de coronavirus, il atténue le choc de l'absence de touristes internationaux mais il ne suffit pas à éviter les chutes importantes des nuitées constatées en 2020.

La situation de l'hôtellerie est contrastée entre les cantons de l'Arc jurassien suisse. C'est dans le canton de Vaud que les hôteliers sont confrontés à la baisse de fréquentation la plus élevée (-51 %), alors que dans le canton du Jura, la saison estivale s'est soldée par un repli moins fort (-10,5 %).

Effondrement des nuitées des hôtels

Nuitées des hôtels, par mois dans l'Arc jurassien suisse



Le tourisme local atténue le choc de la crise de coronavirus

Nuitées des hôtels par mois - Arc jurassien suisse



Sources et définitions

Décès (Suisse)

Les chiffres se basent sur les décès signalés quotidiennement aux offices d'état civil et communiqués à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cela concerne les décès de personnes résidant de manière permanente dans le canton, que le décès survienne en Suisse ou à l'étranger, issus de la statistique BEVNAT de l'OFS. Ces données incluent tous les décès, quelle qu'en soit la cause, mais restent pertinentes pour évaluer les effets directs et indirects de la pandémie de Covid-19. Les données sont encore provisoires pour 2020 et 2021 et sont réajustées chaque semaine pour tenir compte des décès annoncés tardivement.

Décès (France)

L'Insee a la responsabilité du suivi des décès se produisant en France. Les décès sont enregistrés au lieu de décès puis domiciliés, c'est-à-dire affectés à la commune de résidence du défunt. Les données présentées ici portent sur les décès domiciliés. Elles portent aussi sur la totalité des décès quelle que soit leur cause.

Pertes d'activités «localisées» (France)

Les estimations de perte d'activité localisées à la région ou au département quant à la chute d'activité engendrée par les mesures de confinement, sont faites sous l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires qu'au niveau national, les mesures de confinement étant similaires. Les différences estimées ici entre les régions et entre les départements reflètent donc essentiellement des différences de structure sectorielle.

Emploi (France)

- Estimations d'emploi salarié par secteur d'activité - Région et département - Insee/Acoss/Dares - Séries chronologiques paru le 31/12/2020 sur insee.fr
- Nombre de postes salariés en fin de trimestre (secteur privé - commerce et total zone d'emploi) : source Acoss/Urssaf. Fichiers par région, département et zone d'emploi publiés le 30/12/2020 sur open.urssaf.fr

Taux de chômage (France et Suisse)

Le taux de chômage en Suisse ne prend en compte que les chômeurs inscrits dans un Office régional de placement (ORP). Son niveau n'est donc pas directement comparable au taux de chômage au sens du BIT et aux taux de chômage localisés français.

Demandeurs d'emploi (France)

En France, les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi. Cette inscription est soumise à certaines conditions, mais les demandeurs d'emploi peuvent être ou non indemnisés, certains peuvent occuper un emploi. Ils sont regroupés en trois catégories :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi sans emploi au cours du mois et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue.

Activité partielle (France)

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Réduction de l'horaire de travail (Suisse)

On entend par réduction de l'horaire de travail (RHT) une réduction temporaire ou une suspension complète de l'activité de l'entreprise alors que les rapports de travail contractuels sont maintenus. Elle est en général due à des facteurs d'ordre économique. Ainsi, en versant une indemnité en cas de RHT, l'assurance-chômage (AC) couvre, pendant un certain temps, une partie des frais de salaire des travailleurs dont la durée normale de travail est réduite, et ce dans le but d'empêcher des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves mais inévitables.

Périmètre d'étude

L'Arc jurassien franco-suisse rassemble quatre territoires de coopération et leur aire d'influence. Ce périmètre est composé pour la partie suisse de 15 districts et pour la partie française de 28 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'expression « Arc jurassien suisse / Arc jurassien français » est utilisée pour désigner respectivement les zones observées en Suisse et en France.



arcjurassien.org
coopération franco-suisse

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
SERVICE DE STATISTIQUE

Statistique Vaud
Département des finances
et des relations extérieures

Insee
Mesurer pour comprendre
Franche-Comté

Service de statistique
Rue du Château 19
2001 Neuchâtel
Tél.: + 41 32 889 44 09

Insee Bourgogne-Franche-Comté
Rue Louis Garnier 8 - BP 1997
25020 Besançon Cedex
Tél.: + 33 3 81 41 61 61

Responsables de la publication :

Gérard Geiser
Chef du Service de statistique, Neuchâtel
Bertrand Kauffmann
Directeur de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Rédaction :

Noredine Hmamda
Service de statistique, Neuchâtel
Jérôme Mathias
Insee Bourgogne-Franche-Comté
www.ostaj.org - ostaj@ne.ch

Édition Mars 2021

Suisse © OSTAJ – France © OSTAJ-Insee